

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 JUILLET

LA LOI ANTI-DÉMOCRATIQUE

La Droite continue à remplir vaillamment son devoir à la Chambre des députés. Ses orateurs disputent pied à pied au radicalisme, sur le terrain de la loi militaire, les intérêts nationaux mis en péril. Triste et affligeant spectacle offert par les sectaires de la gauche. Ils ne veulent admettre aucun amendement à leur détestable loi. Les arguments les mieux fondés sont obstinément dédaignés. On ne prend même pas la peine de tenter leur réfutation.

Cette loi néfaste, on a beau le crier aux oreilles des radicaux, serait la ruine de notre armée. Ils restent insensibles à cette accablante démonstration. Le niveau de la moyenne de notre instruction militaire serait considérablement abaissé ; que leur importe !

Vainement, avec le système qu'on prétend ériger, on espérerait fortifier nos cadres ; vainement on compterait même pouvoir assurer le recrutement des sous-officiers indispensables à l'instruction hâtive des contingents de l'armée active ; ces sous-officiers feraient défaut et par la quantité et par la qualité, cela leur semble parfaitement égal.

Nos finances seraient à tout jamais compromises par l'application du service réel de trois ans ; périsseraient nos finances ! Non, ces énergumènes n'iront pas jusque-là ; mais ils n'appliqueront pas le service de trois ans, et la solidité, l'instruction, la valeur de l'armée seront sacrifiées aux nécessités pécuniaires.

Comment ? En ouvrant tout simplement la porte à l'arbitraire, à la faveur.

Et c'est ici qu'il faut admirer la logique de nos radicaux, ces farouches adorateurs du principe démocratique.

Ils l'ont inscrit au frontispice de la loi ; égalité absolue : tout le monde soldat. On n'a tenu compte ni des besoins intellectuels,

ni des besoins moraux et religieux de la nation. Brutalement on a tout abaissé sous le niveau égalitaire ; on n'a même pas voulu admettre de nuances dans l'application de cette loi devenue l'idéal des aspirations démocratiques. Quelle aubaine d'empêcher autant que possible le recrutement du clergé paroissial, des missionnaires qui portent si haut et si loin l'autorité et l'influence du nom Français, le but capital envisagé par les radicaux ! On n'a même pas eu la pudeur de voiler l'odieuse de cette mesure de haine et d'iniquité.

Et voici qu'aujourd'hui un député de la gauche, s'inspirant de considérations supérieures aux passions de parti, déchire ce voile trompeur.

Votre loi, dit-il aux sectaires du radicalisme, avec la porte grande ouverte aux congés arbitraires, non seulement abaisse le niveau de l'instruction militaire, compromet l'organisation des cadres, affaiblit la force effective de l'armée, mais elle porte le plus grave atteinte au principe d'égalité de la démocratie.

Votre loi favorise la jeunesse instruite, les classes aisées et les classes ouvrières des grandes villes où la jeunesse trouvera les moyens de perfectionner de bonne heure son instruction et son éducation militaires.

Votre loi pèsera de tout son poids sur le robuste travailleur des campagnes. C'est au détriment des populations agricoles qui donnent à notre armée son sang le plus pur, que votre loi est faite.

Elle est souverainement anti-démocratique. Prenez garde, car les populations rurales forment les trois quarts de la nation, et lorsqu'elle aura vu les vices de votre organisation militaire, il n'y aura dans le pays qu'une voix pour en maudire les auteurs.

Votre loi deviendra souverainement impopulaire.

Rien n'y fait : nos radicaux aveuglés par une aberration politique maintiennent leurs prétentions.

Les républicains, qu'un spécieux intérêt électoral entraîne dans une voie funeste,

ouvriront-ils les yeux en présence de la salubre crainte qu'un véritable intérêt électoral leur inspire cette fois ?

Ah ! qu'ils eussent mieux agi en tenant compte des arguments si judicieux, si sages que les Droites ont fait valoir contre une loi qui pousse vers l'abîme la fortune et la grandeur militaire de la France !

EDMOND ROBERT.

A LA CHAMBRE

Est-il vrai que le rejet de l'article 49 ait porté à la loi Laisant un coup mortel ? Beaucoup ici ne le pensent pas.

Sans doute, la Chambre n'a pas voulu inscrire dans la loi le service de deux ans, mais, en repoussant l'amendement Delafosse, elle a refusé aussi d'y introduire une disposition stipulant que le service de trois ans serait effectif.

Supposons la loi votée et les nécessités budgétaires s'opposant au maintien de trois classes entières sous les drapeaux ; comme à l'impossible nul n'est tenu, le ministre de la guerre en serait quitte pour accorder des congés aux hommes que l'absence d'argent ne permettrait pas de garder au corps.

La loi de 1872 stipule bien le service de cinq ans ; cependant cette stipulation n'a jamais été appliquée. Pourquoi donc le ministre de la guerre se gênerait-il davantage avec la loi de 1887 ?

Ainsi raisonnent les hommes qui ne croient pas au décès du projet actuellement en discussion. Et il faut bien reconnaître que le raisonnement n'est pas sans valeur.

Du haut de la tribune de la Chambre, M. Laisant a répété hier ce qu'il avait dit dans sa lettre : il a affirmé que, dans sa conviction, l'article 49 aurait donné le seul moyen de mettre la loi en pratique. Mais telle n'est pas l'opinion de la commission de l'armée qui, par l'organe de son président, M. de Mahy, s'est déclarée décidée à poursuivre son œuvre.

Le but de cette œuvre, il ne faut d'ailleurs l'oublier, c'est bien moins encore le

service de deux ans que l'incorporation des élèves ecclésiastiques et des prêtres.

La Chambre s'est ralliée à l'opinion de M. de Mahy. Elle n'a pas jugé qu'on pût raisonnablement traiter de « comédie parlementaire » un débat et des votes destinés à porter un coup des plus redoutables au catholicisme français. Elle a pensé, elle aussi, qu'il importait de poursuivre l'œuvre. C'est pourquoi, écartant systématiquement les amendements de la Droite, elle précipite le vote des articles.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil de cabinet, au ministère des finances, sous la présidence de M. Rouvier.

Il a été décidé que le président du conseil et le ministre de la guerre se rendraient au sein de la commission du budget pour déclarer que le gouvernement entendait maintenir le projet relatif à l'expérience de mobilisation.

Le cabinet a examiné ensuite le projet sur les canaux dérivés du Rhône, et l'étude des conventions relatives à ce projet a été renvoyée à un prochain conseil.

Les ministres se sont occupés de la question de la reconstruction de l'Opéra-Comique ainsi que de sa prochaine réouverture. Aucune résolution n'a pu être prise. On sait que quatre projets sont en présence pour la reconstruction sur l'emplacement actuel, l'expropriation de l'immeuble numéro 44 du boulevard des Italiens pour mettre la façade sur le boulevard, et le choix entre les salles Vendatour et l'Éden.

Le ministre de l'intérieur a fait approuver par le conseil les révocations de tous les maires ayant pris part à la manifestation monarchique de Jersey.

Parmi eux figurent :
M. Joubert, maire d'Andrezé (Maine-et-Loire) ;
M. Riou de Largentaye, maire de Saint-Lormel ;

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN !

PAR JACQUES BRET

Irène se glissa entre les rangs des serviteurs, qui s'écartèrent pour la laisser passer. Elle vint s'agenouiller près d'Élisabeth qui ne s'en aperçut pas. Élisabeth, trop absorbée dans sa prière, ne prenait aucun part au cantique qu'elle répétait si pieusement d'ordinaire. Ses doigts blancs, aux nuances d'ivoire, n'eurent pas un frémissement, et l'ombre de ses longs cils, qui glissaient sur ses joues, continua de voiler le mystère qui se passait en elle.

La voix de Georges s'élevait toujours ; jamais il n'avait déployé plus d'ampleur, plus d'élan. Il exprimait ainsi ses émotions : son amour pour Élisabeth, son regret de n'avoir pu retrouver André, passaient dans sa prière. Peut-être avait-il le pressentiment que l'heure qui s'écoulait laisserait dans sa vie des traces ineffaçables.

Irène resta d'abord silencieuse ; puis elle fut saisie de cette musique, de ces lumières, de ces alarmes qu'elle venait apaiser, et, comme la dernière strophe allait commencer, elle y mêla sa voix sonore et pleine.

A cette révélation de la présence de son amie, Élisabeth quitta la compagnie des anges et tourna la tête. Irène la regarda ; leurs yeux se rencontrèrent.

— Viens avec moi, dit Irène à voix basse.

Élisabeth fut pénétrée, par ce simple mot, d'une confiance subite. Elle se pencha vers son amie et lui demanda :

— Faut-il prévenir ma mère ?

— Oui, dit Irène en souriant ; c'est d'André qu'il s'agit.

Élisabeth leva les yeux vers l'autel. Elle voulut remercier Dieu d'avance, par un sentiment de délicatesse infinie, avant même d'être sûre du bienfait qu'il lui envoyait.

Puis elle toucha l'épaule de sa mère et lui dit, avec la voix caressante qui était une de ses séductions :

— Mère, venez avec moi, Irène veut vous parler.

M^{me} Dienyi releva son front pâle. Plus lente à pressentir la joie, elle se retourna vers les deux jeunes filles et les précéda hors de la chapelle. A peine fut-elle sortie qu'Irène lui dit :

— Madame, ne craignez plus pour André, il est hors de danger.

M^{me} Dienyi jeta un cri de joie. Mais un doute lui vint :

— En êtes-vous sûre, ma chère enfant ?

Irène eut un sourire de triomphe : il lui était si

doux d'être la messagère d'une pareille nouvelle !

Elle se hâta de raconter comment elle l'avait apprise, et, à mesure qu'elle parlait, la confiance s'accroissait dans les yeux de M^{me} Dienyi. Élisabeth, très émue, semblait se recueillir dans une intime action de grâces.

Au même moment, Georges sortit de la chapelle et s'avança vers le groupe que formaient les trois femmes sous les feuillages pourprés de hêtres.

— Georges, mon bon Georges, lui cria M^{me} Dienyi, il faut remercier Dieu... il nous a rendu André.

Georges bondit en avant.

— Vival ! vival !

Il s'approcha d'Irène avec cet entraînement spontané qui le rendait si attachant :

— C'est vous, mademoiselle, qui nous apportez cette nouvelle...

Irène rougit un peu.

— Oui, monsieur, murmura-t-elle. Je viens de l'apprendre.

— Dites-moi, je vous prie, comment on a découvert André, pour que je sois convaincu une fois de plus de mon incapacité. Jamais ma modestie n'aura été à pareille fête.

M^{me} Dienyi le regarda affectueusement.

— Mon pauvre enfant, tu n'avais pas en ton pouvoir toutes les ressources des Tziganes.

— Oh ! pour cela, non ! s'écria-t-il gaiement.

J'en suis loin. On les croit sorciers !

— C'est Pacarius qui l'a délivré, dit Irène.

— Bravo, Pacarius ! reprit la voix vibrante de Georges, où est-il que je l'embrasse !...

Élisabeth sortit de sa rêverie et, désignant du doigt un homme qui arrivait vers eux, au bout de l'avenue :

— Le voilà !

Tous les yeux se tournèrent du côté qu'elle indiquait, et on aperçut Pacarius qui, ne sachant pas qu'Irène était accourue à Dienyi, venait lui-même pour y apporter la bonne nouvelle.

On alla au-devant de lui, on l'entoura, on lui fit fête. M^{me} Dienyi ne cessait de l'interroger, de le presser de questions.

Irène s'oubliait dans cette joie ; ses yeux brillaient, sa pensée jaillissait rapide, entraînante, avec un éclat, une verve irrésistible ; un sentiment puissant la soulevait à son insu et développait à leur plus haut point les élans de son cœur et de son esprit.

Georges prenait plaisir à la contempler ; son amitié y voyait le bonheur d'André.

— Comme elle l'aime ! se disait-il en lui-même. Heureux André !

Ses yeux se tournaient vers Élisabeth dont le regard suivait les émotions qui agitaient Irène. Il comparait ces deux natures si différentes dans leurs perceptions. Il se demandait s'il aurait, lui

M. de Kergariou, maire de Bringol (Côtes-du-Nord).

M. Rouvier a déclaré qu'on le trouverait énergique toutes les fois qu'il s'agirait de frapper des monarchistes. On voit que le ministère Rouvier est fort!

LA PROPOSITION LABORDÈRE

La commission d'initiative a entendu la lecture du rapport sommaire de M. Michelin sur la proposition de M. Labordère, relative à l'élection du Sénat par le suffrage universel.

Le rapport de M. Michelin, qui a été approuvé et qui sera déposé sur le bureau de la Chambre, conclut à la prise en considération de la proposition de M. Labordère.

On lisait dimanche dans la France militaire:

« La revue du 14 juillet s'annonce — pour Paris du moins — sous de lugubres auspices.

« Le ministre de la guerre se rendra, dit-on, sur le terrain en voiture fermée comme un simple curieux et ne mettra le pied à l'étrier que sur le lieu même de la revue.

« Le général gouverneur de Paris serait atteint d'une indisposition qui l'oblige à se ménager pendant une quinzaine de jours encore.

« Enfin, en prévision d'un mouvement populaire, les régiments d'infanterie auraient reçu l'ordre de se rendre à la revue avec un bon approvisionnement de cartouches. Le sac des hommes ne contiendra pas autre chose.

« On pense que M. le Président de la République prendra le train de ceinture et gardera, pour se rendre de l'Élysée à Longchamps, le plus strict incognito. »

Comme le fait remarquer un de nos confrères, ajoute le Progrès militaire, ces lignes n'ont pu être écrites que par un fou qui a confondu le 14 juillet avec le 1^{er} avril.

Toujours dans la France militaire, nous lisons, sous le titre : LE GÉNÉRAL BOULANGER. — MESURES DE PRÉCAUTION. — PRÉPARATIFS A CLERMONT :

« On annonce que la préfecture de police, en prévision du départ du général Boulanger, fixé à demain soir, prendra des mesures pour que la foule venant assister au départ ne puisse pas entrer sur le quai d'embarquement.

« Lundi soir, à 8 heures, rapporte le Moniteur du Puy-de-Dôme, a eu lieu, à la salle des élections de la mairie, une réunion dans le but d'organiser une réception à l'arrivée officielle du général Boulanger à Clermont.

« En attendant la nomination du comité, M. Ballière a été élu président.

« M. Ballière a exposé en quelques mots le but de la réunion. Il a dit que la réception qu'on se proposait de faire au général Boulanger avait un but purement patriotique.

« Il a ensuite engagé les personnes pré-

aussi, ses jours d'amour, ses jours d'ivresse. Les cheveux blonds d'Élisabeth lui semblaient des rayons dorés qui se dirigeaient vers lui. Mais comment savoir si cette enveloppe charmante recélait un sentiment tendre ? Ce visage candide, dont rien n'altérerait la sérénité, était plus impénétrable qu'une savante dissimulation.

M^{me} Diény remercia chaudement Pacarius ; et le Tzigane, ému d'être la cause de tant de joie, les quitta, plus heureux que de coutume, pour retourner vers les siens.

Alors Élisabeth prit le bras d'Irène et l'entraîna dans une allée solitaire. Elle la tenait serrée contre elle. Savoir qu'Irène aimait son frère la pénétrait d'une joie profonde. Elle déploya toute l'habileté de sa grâce ingénue, toute la tendresse de son amitié pour ouvrir encore ce cœur chaud et fier dont elle voulait assurer la possession à André.

Irène se laissa séduire par des avances dont elle ne se défiait pas. Entraînée par la candeur d'Élisabeth, par l'imprudente permission qu'elle s'était accordée de parler de la délivrance d'André et de donner au moins cette journée à un pareil bonheur, elle banta malgré elle son amour, elle le versa goutte à goutte dans l'oreille attentive de son amie. Cette femme qui brillait en elle laissa filtrer au dehors sa lumière vive.

Tout à coup Élisabeth s'arrêta, un sourire sur le visage. Elle se mit en face d'Irène, et, pendant

qu'elle s'appretait à l'embrasser comme une sœur et à répondre à son aveu par une confiance personnelle :

— Irène, lui dit-elle en l'entourant de ses bras, tu aimes donc bien mon frère ?

Irène Karadyoui resta immobile. D'une main elle écarta Élisabeth ; un masque de glace s'étendit sur son visage. Elle fit un geste de peur. Sa bouche balbutia des mots sans suite. Elle promena sur Élisabeth un regard épouvanté, et prenant son front dans ses deux mains avec un véritable désespoir :

— Mon Dieu ! s'écria-t-elle, ayez pitié de moi ! Élisabeth fut anéantie. Mais Irène, blanche comme une apparition, se retourna brusquement.

— Adieu, dit-elle sans regarder Élisabeth. Laisse-moi m'en aller. Tout est fini.

Élisabeth courut vers elle. Elle essaya de l'embrasser, de l'entourer, de consoler son incompréhensible douleur ; elle fut impuissante. Irène revint rapidement au château, prit congé de M^{me} Diény, et quitta cette demeure avec précipitation.

(A suivre.)

sentés à nommer un comité d'organisation. »

Toutes ces décisions vont faire la joie du général Boulanger. Faites beaucoup de bruit, surtout, habitants de Clermont, et le général sera satisfait.

On annonce que le ministre de l'intérieur a signé un décret aux termes duquel M. Schnaëblé, l'ancien commissaire spécial de Pagny-sur-Moselle, est nommé commissaire central de Laon avec un traitement annuel de six mille cinq cents francs.

M. Schnaëblé prendra immédiatement possession de son poste.

A JERSEY

Monsieur le Comte de Paris a quitté hier Jersey. Il a été accompagné jusque sur le môle par une foule nombreuse qui, contenant son émotion, s'est bornée à répondre par une immense acclamation au salut du Prince s'écriant en montant à bord de l'Élla : Au revoir !

Le Gaulois résume en ces termes les paroles adressées par Monseigneur aux royalistes qui étaient venus lui présenter l'hommage de leur respectueux dévouement :

« Evitez les récriminations irritantes, les discussions stériles, les questions inutiles.

« Il faut parler le moins possible et agir le plus possible. La nation n'attend pas des paroles, mais des actes.

« Soyez assurés que notre cause triomphera prochainement.

« La Monarchie succédera à la République sans violence, sans secousse, par une transition naturelle, car tout est prêt.

« Notre organisation est complète.

« Le nouveau régime fonctionnera régulièrement dès le premier jour.

« Ce jour-là, tous les bons Français me donneront leur concours, et je serai le roi de tous les Français. »

Il y a loin de ce langage à l'approbation d'une politique d'effacement. Oui, ce sont des actes que la nation attend ; ce sont des actes qu'elle réclame, et voilà pourquoi les petites combinaisons parlementaires ne le satisfont pas. C'est face à face avec le peuple qu'il faut mettre le Roi. La restauration de la Monarchie doit être non pas le triomphe d'un parti, mais le résultat de l'accord de tous les bons Français, en vue de la paix religieuse et sociale.

On télégraphie de Jersey, 6 juillet, au Gaulois :

« Monsieur le Comte de Paris s'est embarqué, ce matin, à sept heures et demie, pour Southampton, sur le steamer Élla. Son départ a été imposant.

« Malgré l'heure matinale et bien qu'il eût exprimé le désir de partir incognito, plus de cinq cents personnes se pressaient sur le môle. A sept heures, Monseigneur est arrivé de Sommerville-House. Aussitôt, tou-

tes les têtes se sont découvertes, et chacun s'est respectueusement approché du Prince.

« Monseigneur s'est entretenu familièrement avec toutes les personnes qui se trouvaient près de lui et leur a serré les mains, se déclarant très satisfait de son séjour à Jersey et très confiant dans le prochain triomphe des conservateurs. Il s'est entretenu un peu plus longuement avec le duc d'Audiffret-Pasquier, le prince de Broglie et M. Porteu.

« Le temps était superbe, la mer merveilleuse, et Monseigneur dit en se retournant et en montrant ce spectacle au cercle formé autour de lui :

« — Tout nous sourit !

« Puis il ajouta :

« — Je vous recommande de serrer vos rangs, de rester unis et de travailler sans relâche au triomphe des conservateurs. »

SEDAN INDUSTRIEL

Pour soutenir la guerre des produits allemands nous menaçant d'un Sedan industriel, la Chambre vient de surtaxer de 70 fr. les alcools étrangers.

Non contente de nous empoisonner avec sa bière salicylée, bonne pour les étrangers, mauvaise pour les estomacs allemands, la voilà qui fait le geste de jeter par dessus la frontière un stock invendu de 4,000,000 d'hectolitres d'alcool — chiffre donné par M. Aiglave, qui a étudié la question d'une manière spéciale.

Les détenteurs ne peuvent aujourd'hui s'en débarrasser au prix moyen de 45 fr. 60 l'hectolitre. C'est évidemment dans le but de liquider ce stock énorme qu'a été imaginée la loi nouvelle dont nous avons à éviter les effets dangereux. Les droits de fabrication perçus en Allemagne sont triplés désormais. Mais le boat de l'oreille apparaît aussitôt. Le drawback d'exportation est triplé, lui aussi, bien entendu. Seulement, il l'est dès aujourd'hui, tandis que le droit de fabrication nouveau ne sera perçu qu'après l'inventaire des alcools, c'est-à-dire en octobre.

Il résulte de ces mesures que les alcools en magasin à ce jour et ceux qu'on fabriquera jusqu'au 30 septembre — ce dont on ne se fera pas faute — n'ayant payé et ne payant en Allemagne que 20 fr. d'impôt, recevront, introduits en France, une prime de 60 fr. — soit 40 fr. de bénéfice par hectolitre.

Comment l'industrie française pourrait-elle résister dans ces conditions ?

Le droit de 70 fr. que le gouvernement nous annonce sera-t-il même suffisant ?

Puis ne faudra-t-il pas étudier des moyens d'empêcher l'Allemagne de nous passer ses alcools sous forme d'eau-de-vie ? Car les traités de commerce donnent à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée : or les eaux-de-vie entrent dans nos conventions avec l'Espagne.

Encore une question à étudier pour éviter le Sedan industriel dont nous menace, avec sa franchise habituelle, le prince de Bismarck.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 juillet.

L'amélioration signalée hier se maintient : 3 0/0, 81.35 ; 4 1/2 0/0, 109.50.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,356. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires que justifie leur situation exceptionnelle. N'ayant pas encore atteint le pair, elles offrent des bénéfices sérieux par la réalisation prochaine.

La Société Générale se maintient fermement à son cours de 455 qu'elle ne tardera pas à dépasser.

La Banque d'Escompte est demandée à 465. Les tendances continuent à porter ces titres sur le cours de 500 qu'ils atteindront rapidement.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires aux environs de 600.

Le Soleil-Vie a distribué à ses actionnaires un dividende de 10 fr. net d'impôts. La faveur du public est acquise à cette compagnie sagement administrée dont les réserves statutaires et de prévoyance inspirent toute confiance.

Les polices A B de l'Assurance Financière ont un bon courant de demandes. Les petits capitalistes s'y emploient de préférence en raison du prix d'achat peu élevé, ces polices étant divisées par coupures de 100 et 500 francs.

L'action de Panama se cote 380. Les obligations des diverses séries sont très recherchées notamment celles de l'emprunt 6 0/0 remboursables à 1,000 francs.

Le marché de nos chemins de fer est calme, les obligations recommencent leur mouvement ascensionnel.

Nouvelles militaires.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE GUERRE

On lit dans le Soleil :

« Le conseil supérieur de guerre se compose actuellement des généraux Saussier, gouverneur de Paris, Wolff, Billot, Février, Bressonnet, Lewal, Carrey de Bellemare, commandants en chef de corps d'armée, et des généraux de division de Gallifet et de Miribel.

« En disant qu'en cas de guerre, le général Saussier serait commandant en chef de l'armée, les généraux Février, Lewal, Billot, placés chacun à la tête de plusieurs corps d'armée, le général de Gallifet à la tête de la cavalerie indépendante, et enfin que le général de Miribel présiderait aux opérations de la mobilisation, nous ne ferons que dévoiler le secret de Polichinelle. »

La nomination du général Boulanger au commandement du 13^e corps d'armée et la polémique engagée à ce sujet dans les journaux intransigeants inspirent à l'avenir militaire les réflexions suivantes :

« Par son ancienneté dans le grade de général de division — il date de 1884 — l'ancien ministre de la guerre n'était en droit de prétendre qu'au commandement d'une division ; en le plaçant à la tête d'un corps d'armée, M. le général Ferron a donc fait à son prédécesseur une véritable faveur, car il sera, et de beaucoup, le plus jeune de ses collègues. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

LÉGION-D'HONNEUR

Sont nommés chevaliers de la Légion d'Honneur sur le rapport de M. le ministre de la justice :

M. Persac, chef de la division du personnel au ministère de la justice ; 14 ans de services. Services exceptionnels.

M. Lecoy, juge de paix du canton nord-ouest de Saumur ; 9 ans de services en qualité de procureur de la République et de juge de paix, et 51 ans d'exercice comme avocat et comme avoué.

Tous les concitoyens de M. Lecoy applaudiront à cette décoration. M. Lecoy s'est montré, dans toutes les fonctions qu'il a occupées, d'une grande bienveillance et d'une impartialité complète. Sachant toujours mettre sa personne en dehors des coteries qui voulaient l'accaparer, il est resté sous tous les régimes un magistrat digne et estimé de tous ceux qui ont été en rapport avec lui.

Par décret du 5 juillet, sur la proposition du ministre de la guerre, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur :

M. Peyrusset, capitaine, sous-directeur des études et professeur adjoint d'art militaire et de topographie à l'École de cavalerie de Saumur ; 16 ans de services, 6 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 5 juillet, la médaille militaire a été conférée à M. Rouland, cavalier de manège à l'École de cavalerie ; 24 ans de services, 2 campagnes.

A L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1887,

La Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime l'Union Saumuroise offre au public

UN CONCOURS A L'ARME DE GUERRE

Et à la Carabine

Cinq prix seront décernés pour chacune de ces armes.

Ces prix consisteront en quatre objets d'art et en six médailles et seront exposés dans les vitrines du magasin de M. Milon, libraire, rue d'Orléans, jusqu'au 13 juillet inclus.

L'entrée sera publique au siège de la Société, 21 bis, rue des Boires.

Le concours aura lieu de 8 à 10 heures du matin et de 3 à 5 heures du soir.

Distribution des récompenses à 5 heures et demie précises. Le prix de chaque carton est fixé à 4 fr.

Pour la commission,
Le président, D^r PETON.

Nous avons reçu hier la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Quelqu'un qui n'est pas content, c'est le rédacteur du « Courrier » chargé du compte rendu des fêtes musicales de dimanche et de lundi dernier. Et, ma foi, je le comprends, et vous l'allez comprendre, vous aussi, Monsieur le Rédacteur. Songez donc ! une fanfare (sans doute qu'en voyant les « casquettes rouges » de ses membres, le rédacteur du « Courrier » les avait pris pour des purs sans-culottes) s'est permis de pénétrer dans la cour d'honneur de l'Institution Saint-Louis, en jouant un pas redoublé, puis a exécuté un morceau de son répertoire, ce que le susdit rédacteur appelle donner « une sérénade aux sous-ordres de M. Freppel ».

« Pauvres musiciens, allez ! Clericax ! retardataires ! qui avez eu l'audace de venir ainsi dire un petit bonjour à un de vos compatriotes, professeur à l'Institution et frère de l'un d'entre vous ! Ah ! c'est comme cela que vous payez l'hospitalité républicaine d'une ville républicaine comme Saumur ! Vous ne saviez donc pas que les fêtes du Festival n'ont été organisées que par les plus farouches républicains de Saumur ? Que l'organisateur du Festival, M. Liénard, avait formellement déclaré qu'il refuserait absolument le concours des catholiques et de tous les habitants de Saumur qui n'ont pas le bonheur d'encenser Marianne ; qu'on n'aurait qu'été dans les maisons des républicains ; que la fête serait purement républicaine et payée avec les seuls deniers des républicains ? Vous ignoriez donc que pas un catholique, pas un vil réactionnaire, n'a osé se mêler à la joie des républicains, qu'il n'y avait pas un seul catholique ou conservateur parmi les organisateurs et les commissaires de la fête ? Et vous êtes entrés dans la cour d'une institution que tout le monde déteste à Saumur, et vous y avez exécuté un de vos morceaux ! Eh bien ! nos félicitations et remerciements à tous les orphéons, harmonies et fanfares, excepté à vous, vils réactionnaires et clericaux !

« Allons, brave rédacteur du « Courrier », pour mieux vous édifier encore, j'ajouterais ceci : le professeur que venait voir la fanfare de Faye (pour ne pas la nommer) a eu le mauvais goût d'offrir à ses visiteurs des rafraichissements que ceux-ci ont eu le plus mauvais goût encore d'accepter. Du reste, le peu que vous en savez vous a sans doute si fort estomacqué que vous avez oublié de remercier les fanfares ou harmonies qui ont gratifié des accents de la *Marseillaise* les oreilles républicaines de leurs auditeurs !

« Et maintenant, catholiques et conservateurs saumurois, après les réflexions du « Courrier », faudrait-il tirer cette morale qu'on s'est encore une fois moqué de vous ?

« Ne vous a-t-on enrôlés en grand nombre parmi les organisateurs de la fête, ne vous a-t-on quêtés et fait quêter que parce qu'on avait besoin de votre nom et surtout de votre argent ?

« La fête avait-elle quelque couleur politique ?

« Non ! ce n'était pas le « Saumur républicain » qui la donnait, c'est le tout Saumur seulement. Personne ne s'y est trompé, excepté le « Courrier » qui viendrait rompre l'harmonie par des réflexions où perce trop ouvertement l'esprit de secte.

« UN DES SOUS-ORDRES DE M. FREPPEL. »

Le *Patriote de l'Ouest* annonce en ces termes le succès au concours de Saumur de la Fanfare de Faye (arrondissement d'Angers), les « casquettes rouges » en question :

« Au concours musical de Saumur, les 3 et 4 juillet, la Fanfare de Faye a remporté un brillant succès.

« Premier prix d'exécution.

« Deuxième prix de lecture à vue.

« Troisième prix de soli.

« Toutes nos félicitations à la Fanfare de Faye. »

AUTRE MUSIQUE « REACTIONNAIRE »

Aussi fort qu'à Saumur !

On écrit d'Aix en Provence qu'un singulier incident s'est produit à la distribution

littéraire et scientifique, à l'occasion du centenaire de l'union de la Provence à la France. La Société chorale *Sextia* allait chanter un chœur intitulé : *Trianon*, quand M. le premier président de la Cour d'appel fit observer au maire qu'un chœur intitulé *Trianon* ne devait pas être chanté au sein d'une réunion à laquelle assistaient des notabilités républicaines (sic). Les choristes, vexés de ce procédé, quittèrent la salle. Il s'ensuivit un tumulte indescriptible. Les gros mots volaient, les sifflets retentissaient. Le maire ne put rétablir l'ordre qu'en menaçant de faire évacuer la salle.

UNE AMÈRE DÉCEPTION A L'OCCASION
DES FÊTES DE SAUMUR

M. X. de Bussereuil a adressé de Montsoreau au *Journal d'Indre-et-Loire* une longue lettre à laquelle nous faisons l'emprunt suivant :

« On sait déjà que les maires des communes situées sur le parcours du tramway de Fontevault à Saumur avaient demandé à M. le préfet de Maine-et-Loire de vouloir bien autoriser la Compagnie des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest à faire marcher des trains à l'occasion des fêtes des 3 et 4 juillet. Dans le but d'être agréable aux populations, les directeurs du tramway, MM. Sallé et de Berg, se proposaient de fixer des prix de place tellement minimes que tout le monde aurait pu se payer le plaisir d'aller à Saumur pendant ces deux jours.

« A cette nouvelle, les habitants des communes de Saint-Germain, de Candès, Couziers, Montsoreau, Fontevault, Turquant, Parnay, Souzay et autres, manifestèrent une grande joie. Des familles entières projetèrent de faire le petit voyage, et il est à croire que Saumur aurait reçu la visite des trois quarts des habitants de ces localités. Personne alors en effet ne doutait que l'autorisation préfectorale fût accordée.

« Cependant, au grand étonnement des populations, M. le préfet refusa l'autorisation, en s'appuyant sur les rapports des ingénieurs, qui disaient que l'état de la voie et du matériel du tramway ne permettait pas la circulation des trains.

« Nous n'avons pas à discuter les assertions et conclusions de M. Florent et des autres ingénieurs, mais il est du devoir de la presse de se faire l'organe des populations, d'exposer et de défendre leurs intérêts et de mettre en lumière leurs observations..... »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OcéAN

Billets d'aller et retour à prix réduit
valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, toutes les gares du réseau délivrent pour les stations balnéaires ci-après des billets aller et retour de toutes classes.

Pour les distances de 250 kilomètres, ces billets comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Pour les distances inférieures à 250 kilomètres, la réduction est de 20 0/0.

Prix indiqués comme exemple, au départ
de SAUMUR.

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Saint-André-des-Eaux	36.95	27.70	20.30
Pornichet	36.95	27.70	20.30
Escoubiac-la-Baule	36.95	27.70	20.30
Le Pouliguen	36.95	27.70	20.30
Batz	36.95	27.70	20.30
Le Croisic	36.95	27.70	20.30
Guérande	36.95	27.70	20.30
Vannes	39.10	29.35	21.30
Lorient	46.95	45.20	25.55
Quimper	56.75	42.55	30.90
Châteaulin	61.60	46.25	33.90

Les billets doivent être demandés au chef de gare quatre jours avant celui du départ.

Le prix de 500 fr. fondé par M. Buot-tourenville en faveur du militaire ou du gardien de la paix le plus méritant, sera attribué, pour l'année 1887, au sieur Né-grier, maréchal des logis à pied de la 9^e légion de gendarmerie départementale, aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

Ce militaire compte 24 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures et 5 citations à l'ordre de la légion.

Il est décoré de la médaille militaire et titulaire de 3 médailles d'honneur (2 en argent, 4 en or).

Les courses de Segré auront lieu le dimanche 4 septembre, à 2 heures, sur l'hippodrome de la Lorie.

Les courses de Montaigu (Vendée) auront lieu le 14 août, à 2 heures, sur l'hippodrome de la Bougonnière.

LE DRAME DE PREUILLY

Un drame vient de se passer à Preuilly (Indre-et-Loire).

Avant-hier mercredi, 6 juillet, vers six heures du matin, le domestique de M. Sexé, notaire à Preuilly, entra comme il avait l'habitude de le faire chaque matin dans le cabinet de son maître pour vaquer à son entretien.

A peine avait-il ouvert la porte, qu'il se sentit suffoqué par une épaisse fumée.

Un incendie s'était déclaré dans la chambre et consumait des papiers entassés les uns sur les autres.

Le pauvre domestique, perdant la tête, se précipita vers les fenêtres qu'il voulait ouvrir pour crier au secours, quand il se heurta tout-à-coup dans un corps humain.

A ses pieds, son maître, M. Sexé, était étendu sans vie, et, plus loin, gisait également le cadavre de sa jeune femme.

Tous les deux étaient asphyxiés et à demi-vivants.

La jeune femme avait une figure très calme et semblait dormir ; son mari avait les traits légèrement contractés.

Quelques dossiers et des registres ont seuls été brûlés. Le feu s'est éteint de lui-même.

Maintenant, faut-il voir là un accident ou un double suicide ? La chose est assez difficile à déterminer avec certitude.

L'enquête ouverte, dès le premier moment, par le parquet de Loches qui s'est transporté à Preuilly, a écarté toute idée de crime.

UN DOMPTEUR MANGÉ A BOURGES

La foire de Jacques-Cœur, à Bourges, vient d'être attristée par la mort tragique du dompteur Agop, de la ménagerie Redenbach.

On se rappelle peut-être que ce dompteur avait été blessé dans une répétition par des jeunes lions qui venaient d'arriver à la ménagerie. Le malheureux homme, à peine remis de cette secousse, a voulu recommencer ses exercices.

Or, samedi, à 5 heures du soir, il a été tué par un de ses lions nommé *Lagarère*, celui qui paraissait le plus doux et le plus docile.

Cette catastrophe s'est encore produite pendant une répétition.

Agop venait d'entrer dans la cage centrale et y avait fait entrer avec lui le lion *Lagarère*. Il le fit coucher et s'assit sur lui. A ce moment, le lion, se retournant brusquement, saisit le dompteur à la nuque et d'un seul coup de mâchoire lui broya la colonne vertébrale. Après quoi il le rejeta sur son dos et l'emporta triomphant dans sa cage.

Agop, couvert de sang, n'a pu pousser que deux cris, entendus du seul garçon qui se trouvait dans la ménagerie. Celui-ci se précipita à grands coups de fourche sur le lion en appelant au secours. On accourut des baraques voisines, et à force de frapper l'animal à travers les barreaux on finit par le forcer à passer dans la cage voisine. Le cadavre du dompteur put alors être enlevé.

La ménagerie Redenbach est dans la dissolution.

Agop Shaninon, Turc d'origine, était âgé de quarante ans. Il avait exercé chez la dompteuse Nouma Hawa II, qui, devenue folle, a été enfermée dans une maison de santé à Caen.

Étant chez Nouma Hawa, Agop disparut un jour de la ménagerie. Interrogée à ce sujet, la dompteuse donna, entre autres raisons, celle-ci : « Il avait peur. »

« Oui, monsieur, dit-elle, il a peur ; c'est comme je vous le dis. C'est un mal qui lui est venu et qui le rendra incapable de continuer. Notre secret consiste à ne pas avoir peur. On ne dompte pas les lions, on se présente à eux très bravement la première fois. Ils sont terrifiés, ils reculent. Agop s'est mis à trembler. Croyez que les

bêtes l'ont vu. Et puis, il criait trop, ce n'était pas de la bravoure, c'était de la bravade... Et ça ne suffit pas.

« Nous nous sommes séparés de lui à cause de ça. Il a gâté nos animaux. C'est fini, ils connaissent leur puissance sur nous. On n'en peut plus rien faire. Quand on se met à trembler dans la profession, il faut partir ou y passer. Il ne veut pas partir : il y passera. »

La dompteuse disait vrai : il y est passé.

QUAI DE LIMOGES

GRAND MUSÉE D'ANATOMIE

Visible pour les adultes

350 SUJETS CÉROPLASTIQUES

Chefs-d'œuvre représentant les différents états de la créature humaine depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Prix d'entrée : 50 centimes ; les militaires paient demi-place.

AVIS

L'AGENCE DU CRÉDIT LYONNAIS

40, Rue Chaussée-St-Pierre, à Angers

PAIE TOUS LES COUPONS

Sans aucun frais, ni commission

EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'*Eau de Saint-Galmier* — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'*Eau de Vals* 0 fr. 50 c. la bouteille.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avions nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-libles. »

M. le curé Comparet dit : « Dieu soit béni ! La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison DU BARRY et C^o, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 ; 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus âgées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Common, 23, rue Saint-Jean ; Russon, épicier.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P^{tes}

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT
MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE LEDAIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Ledain, ancien chapelier à Saumur, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont informés que M. le juge-commissaire a ordonné la répartition aux créanciers de cette faillite d'un dernier dividende de 25 40 0/0.

Ce dividende sera payé aux créanciers munis de leur titre d'admission, le lundi 11 juillet courant, à une heure du soir, par M. Bonneau, syndic de la faillite, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, n° 33.

(477) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LEDAIN.

Les créanciers composant l'union et dont les créances ont été vérifiées et affirmées de la faillite du sieur Ledain, ancien chapelier à Saumur, sont convoqués à se réunir au Tribunal de commerce, le mercredi 13 juillet 1887, à 9 heures du matin, pour recevoir le compte que le syndic doit leur rendre et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

(478) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44.

Séparation de Biens.

D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le 23 juin 1887, enregistré. Il appert: que M^{me} Sidonie-Elisa-Léontine Quelier, épouse de M. Louis-Emile Boutard, ancien négociant, avec lequel elle demeure commune de Bagnoux, ladite dame admise à l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 23 février 1887, ayant pour avoué M^e DE NEUVILLE;

A obtenu sa séparation de biens contre: 1^o Ledit M. Louis-Emile Boutard; 2^o M. Bonneau, expert-comptable, demeurant à Saumur, en sa qualité de syndic de la faillite de M. Boutard; Ayant les sus-nommés, pour avoué, M^e Lecoq, avoué à Saumur.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. Saumur, le 7 juillet 1887. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e GUYARD, notaire à Doué, successeur de M^e Paul TAUREAU.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 10 juillet 1887, à midi,

En l'étude dudit M^e GUYARD,

Le Café National

Situé à Doué, rue Foulon,

Exploité par M^{me} Casparin, et comprenant:

La clientèle, l'achalandage, le matériel, les marchandises qui s'y trouvent et le droit au bail de la maison où s'exploite ledit café.

S'adresser audit M. GUYARD.

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e AUROYER, notaire à Saumur, place de la B. lauge, 23.

A VENDRE

Une MAISON et un JARDIN de 16 ares 50 centiares environ, situés rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

Jouissance de suite.

S'adresser, pour traiter, à M^e AUROYER, notaire, et à M. POITVIN, rue Juive, et, pour visiter, à ce dernier.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,

UNE

Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT

Située à Panvigne, commune de Villebernier,

Comprenant: une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

LA BELLE

TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique fusie de 2 hectares; chasse.

Propriété de rapport et d'agrément. S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay. (343)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

BEL APPARTEMENT

A l'entresol, rue Nationale, 63,

Composé de trois chambres, dont deux parquetées, cuisine, cave, cour, buanderie, etc.

Prix: 325 fr.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET, rue de l'Abreuvoir. (475)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, Par suite de saisie-exécution.

Il sera vendu:

Le dimanche 10 juillet 1887, à une heure du soir, à Turquant, sur le chantier du tramway: 20 waggons complets, une pompe, un bassin en tôle, et deux grands rails.

Le même jour, à cinq heures du soir, à Dampierre, sur la route, près l'école des sœurs: quatre grands rails.

Le mardi 12 juillet, à une heure du soir, à Saumur, près le Pont-Fouchard, une grande quantité de rails et de traverses.

Et le mercredi 13 juillet, à 2 heures du soir, depuis le Pont-Fouchard jusqu'à Saint-Hilaire-Saint-Florent, divers lots de traverses en chêne, un petit waggonnet, deux grandes plaques tournantes démontées, rails, boulons, écrous, plaques cintrées et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (367)

A LOUER

Beaux Appartements

Chambres et Salons,

A Saumur, 18, rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche-Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.

VIN BLANC supérieur... 65 fr.

id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino.—Musique dans le Parc.—Gabinets de lecture.—Salon réservé aux Dames.—Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire: Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, M. M. MONTEL, Chemisier, rue du Portail-Louis, a transféré son magasin 29, rue d'Orléans

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

P.-S. — La Maison se charge des Réparations de Chemises.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

La même avec buffet grande taille..... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET 1887.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture préc., Dernier cours, and Valeurs au comptant. It lists various financial instruments like bonds, stocks, and commodities such as Gaz parisien and Panama.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur,

13

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.